

19. PÊCHERIES D'ÉPERLAN

Les compagnies de distribution du Nouveau-Brunswick vendent de grandes quantités d'éperlan; celles de la Nouvelle-Ecosse en vendent moins.

Les questionnaires envoyés à ces compagnies ne sont pas encore revenus; j'en parlerai dans un rapport qui sera présenté plus tard au Comité, au sujet de cette industrie.

20. TRANSPORT DU POISSON

Nous pouvons donner au Comité des renseignements complets sur les frais de transport, par grande et par petite vitesse, des différentes classes de poisson de la côte de l'Atlantique vers les marchés centraux d'Ontario et de Québec.

Le Comité remarquera qu'en général les tarifs actuels de petite vitesse pour le poisson sont raisonnables, et que la manutention du poisson en transit est satisfaisante.

Nombre de grossistes et de détaillants interrogés ont déclaré que le poisson livré à Montréal et à Toronto par petite vitesse arrive en meilleur état que celui expédié par messageries. On l'explique en disant que le poisson expédié par petite vitesse et par wagon entier n'est pas manutentionné ni touché d'aucune façon en cours de route; alors que les expéditions par messageries, par wagons incomplets, subissent les variations de la température et perdent de ce fait les avantages d'un transport plus rapide. Tout le monde semble d'accord à reconnaître que le poisson de petite vitesse expédié en été arrive à destination en meilleur état que celui des messageries.

Les directeurs de quelques-unes des compagnies occupées à cette industrie feront remarquer au Comité qu'il faudrait diminuer les tarifs de transport par grande vitesse pour le poisson, et qu'il faudrait faire toutes ces expéditions par grande vitesse vers un point central, afin qu'on ne soit plus obligé de toucher ni de déranger le poisson en cours de route. Comme je viens de le dire, le Comité constatera que le tarif actuel sur le homard est excessif, et qu'il faudrait le mettre au même niveau que celui du poisson frais.

21. SITUATION DES COMPAGNIES DISTRIBUTRICES

Les compagnies de distribution comprennent les acheteurs et les commerçants qui achètent le poisson sous formes diverses du premier producteur, et qui, à leur tour, le revendent aux commerçants de gros et de détail sur les marchés canadiens et d'exportation.

Le Comité aura l'occasion d'étudier les états financiers d'un grand nombre de ces compagnies de distribution, et nous pouvons dès maintenant vous présenter une analyse complète des opérations, des frais de production et de traitement et des profits de cinq des principales compagnies.

Les directeurs des compagnies sur lesquelles a porté notre enquête déclareront au Comité que peu d'entre elles ont encaissé des profits, depuis quelques années, et que le fléchissement des prix payés aux pêcheurs est conforme à celui que touchent les compagnies pour les diverses sortes de poisson.

De l'avis de l'enquêteur, certains distributeurs et commerçants ont cherché à venir en aide aux pêcheurs, et ont fait face à la situation dans un esprit aussi large que possible. D'un autre côté, il semble que certaines compagnies aient profité de ce que le pêcheur devait vendre sa prise coûte que coûte pour lui offrir un prix dérisoire, étant donné qu'elles avaient les moyens de payer plus cher.

L'étude des états recueillis démontrera au Comité que les opérations de ces compagnies ne sont pas uniformes, et qu'il existe de grandes variations, quant aux frais d'expédition et de traitement à la livre aussi bien que pour les charges fixes, dans les comptes des compagnies qui traitent approximativement le même tonnage de poisson.